

Renseignements Administratifs

DOCUMENTS	Où s'adresser	Pièces à fournir	Observations
Extrait d'acte de Naissance	-Mairie du lieu de Naissance -Par internet suivant la ville	Indiquer sur la demande les nom prénoms et date de naissance	Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse
Extrait d'acte de Mariage	-Mairie du lieu de mariage	Indiquer sur la demande les nom prénoms et date du mariage	Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse
Extrait d'acte de décès	-Mairie du lieu de décès ou mairie du dernier domicile	Indiquer sur la demande les nom prénoms et la date du décès	Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse
Le Pacs	-Mairie du domicile Sur rendez-vous -Notaire	- Renseignement en mairie	En mairie depuis novembre 2017
Carte Nationale d'identité	Lien pour effectuer les demandes de cartes d'identité ou de passeports : https://passeport.ants.gouv.fr	2 photos d'identité, 1 justificatif de domicile et l'ancienne carte d'identité (25€ de timbre fiscal en cas de perte)	Une carte d'identité est valable 15 ans pour les cartes délivrées après le 2/1/2004 (personnes majeures) La présence du demandeur est indispensable (prise d'empreinte)
Passeport	Lien pour effectuer les demandes de cartes d'identité ou de passeports : https://passeport.ants.gouv.fr	2 photos d'identité, 1 justificatif de domicile daté de - de 3 mois, 1 timbre fiscal à 86€ majeurs, 42€ mineurs de 15 à 17 ans, 17€ avant 15 ans, la carte d'identité, le livret de famille et l'ancien passeport	Validité 10 ans pour une personne majeure à la date de la demande. 5 ans pour une personne mineure même si elle devient majeure avant la date de fin de validité de son passeport.
Recensement militaire	-Mairie du domicile -Par internet service.public.fr	Livret de famille Carte d'identité	En 2023, seront concernés les jeunes filles et garçons nés en 2007
Déclaration de perte de documents	-Mairie de la demande pour la carte d'identité ou le passeport -Gendarmerie pour les autres documents	Le livret de famille	
Vol de documents	Services de la Gendarmerie ou de la Police	Le livret de famille	